

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2020

ANNULATION DU SECOND TOUR DES MUNICIPALES - (N° 3021)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 47, après la première occurrence du mot :

« tour »,

insérer les mots :

« de scrutin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.